Banque le Choix du Président

INFORMATIONS À FOURNIR AU TITRE DU 3e PILIER DE L'ACCORD DE BÂLE III

30 septembre 2022

Table des matières

Table des matières 2
TABLEAU 1 – APERÇU ET CHAMP D'APPLICATION 3
TABLEAUX 2 ET 3 – STRUCTURE ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES 6
TABLEAU 4 – RISQUE DE CRÉDIT : INFORMATIONS GÉNÉRALES ATTENDUES DE TOUTES LES BANQUES 9
TABLEAU 5 – RISQUE DE CRÉDIT : COMMUNICATION D'INFORMATIONS RELATIVES AUX PORTEFEUILLES DANS LE CADRE DE L'APPROCHE NORMALISÉE 12
TABLEAU 6 – RISQUE DE CRÉDIT : COMMUNICATION D'INFORMATIONS RELATIVES AUX PORTEFEUILLES DANS LE CADRE DE L'APPROCHE FONDÉE SUR LES NOTATIONS INTERNES (« APPROCHE NI ») 12
TABLEAU 7 – TECHNIQUES DE RÉDUCTION DU RISQUE DE CRÉDIT 12
TABLEAU 8 – RISQUE DE CONTREPARTIE : INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR L'EXPOSITION 12
TABLEAU 9 – TITRISATION : COMMUNICATION D'INFORMATIONS DANS LE CADRE DE L'APPROCHE NORMALISÉE 13
TABLEAUX 10 ET 11 – RISQUE DE MARCHÉ 14
TABLEAU 12 – RISQUE OPÉRATIONNEL 15
TABLEAU 13 – CAPITAUX PROPRES : INFORMATIONS SUR LES POSITIONS DU PORTEFEUILLE BANCAIRE 15
TABLEAU 14 – RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT 15
RISQUE DE LIQUIDITÉ 16
RISQUE DE CHANGE 17

TABLEAU 1 – APERÇU ET CHAMP D'APPLICATION

Le présent document présente les informations de la Banque le Choix du Président (la « Banque PC » ou la « Banque ») exigées au titre du 3e pilier de l'Accord de Bâle III. Ces informations sont fournies conformément aux exigences en matière d'information du 3e pilier du Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF ») publiées en avril 2017. L'Accord de Bâle III témoigne des efforts soutenus du Comité de Bâle en matière d'amélioration du cadre de réglementation bancaire. Ce document est fondé sur le document intitulé « Convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres » (« Bâle II »). L'Accord de Bâle III s'articule autour de trois piliers :

- Premier pilier : Exigences minimales de fonds propres;
- Deuxième pilier : Processus de surveillance prudentielle;
- Troisième pilier : Discipline de marché.

Le troisième pilier complète les premier et deuxième piliers en établissant les exigences en matière d'information, ce qui permet aux intervenants sur le marché d'évaluer les principales données relatives au champ d'application, aux fonds propres, à l'exposition aux risques et aux processus d'évaluation des risques, et de déterminer ainsi l'adéquation des fonds propres de la Banque PC.

Le BSIF exige de toutes les institutions qu'elles mettent en œuvre le cadre de Bâle III et qu'elles se conforment aux nouvelles obligations d'information relative à la composition des fonds propres. Il est non audité et tous les montants qui y figurent sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire. Le rapport peut être consulté en ligne au https://www.loblaw.ca/fr/investors-reports.

Pendant le premier trimestre de 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a qualifié l'épidémie de COVID-19 de pandémie. Le 27 mars 2020, le BSIF a annoncé l'assouplissement de certaines de ses attentes réglementaires dans le but de contribuer à la résilience financière et opérationnelle des banques, des sociétés d'assurances et des régimes de retraite privés de compétence fédérale. Cette mesure se traduit par la modification de certaines exigences réglementaires en matière de fonds propres, de liquidités et de production de rapports. La Banque a mis en place un ajustement réglementaire pour le traitement des fonds propres liés aux pertes de crédit attendues (« PCA ») selon lequel une portion des PCA qui serait habituellement comptabilisée dans les fonds propres de catégorie 2 sera plutôt comptabilisée dans les actions ordinaires et assimilées de catégorie 1 (les « actions ordinaires et assimilées de T1 », ou « CET1 ») et les fonds propres de catégorie 1 (« fonds propres de T1 »). Cet ajustement réglementaire comprend la différence après impôt des provisions générales entre une période de déclaration et le 31 décembre 2019, cette différence étant sujette à un facteur d'échelle. Les ajustements réglementaires seront en vigueur pour les exercices 2020 à 2022.

Aperçu de la Banque le Choix du Président

La Banque PC est une banque à charte canadienne de l'annexe I régie par la *Loi sur les banques* du Canada et une filiale en propriété exclusive de Les Compagnies Loblaw Limitée (« LCL »). Waterford Reinsurance Inc. (« Waterford »), filiale en propriété exclusive de la Banque PC, a été constituée en vertu des lois de la Barbade. Waterford est autorisée à exercer des activités d'assurance. Aux fins comptables, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), la Banque PC consolide les résultats de Waterford. Aux fins du calcul des fonds propres réglementaires, Waterford n'est pas consolidée, car les filiales d'assurance ne sont pas visées par la consolidation réglementaire. Au 30 septembre 2022, l'investissement de la Banque PC dans Waterford était de 3 139 000 $ et n'excédait donc pas le seuil de 10 % d'actions ordinaires et assimilées de T1, soit le seuil de déduction des fonds propres. Par conséquent, le montant n'a pas été déduit des actions ordinaires et assimilées de T1 et son risque pondéré a été établi à 250 %.

En association avec d'autres institutions financières, la Banque PC offre, sous l'appellation « Services financiers le Choix du Président[MD] », des produits de services financiers de détail aux particuliers qui résident au Canada. Les principaux secteurs d'activité de la Banque PC sont les suivants :

Cartes de crédit
La Banque PC a lancé son programme de cartes de crédit en 2001 et offre actuellement la carte MasterCard *Services financiers le Choix du Président* (« MasterCard PC ») partout au Canada. La carte MasterCard PC ne comporte aucuns frais annuels et est assortie d'un programme de récompenses concurrentiel qui permet aux détenteurs d'accumuler et d'échanger des points PC Optimum contre des produits d'épicerie ou d'autres produits au sein du réseau LCL et sur certains sites Web de commerce électronique. Les créances de cartes de crédit et le financement qui en découle sont inscrits au bilan de la Banque PC.

Certificats de placement garanti
En 2010, la Banque PC a lancé un programme de certificats de placement garanti (« CPG »). Les CPG offerts par la Banque PC sont couverts par l'assurance-dépôts de la Société d'assurance-dépôts du Canada (« SADC »). La Banque PC émet des CPG par l'intermédiaire d'un certain nombre de courtiers au Canada qui agissent à titre de prête-noms.

Compte PC Argent
En septembre 2020, la Banque PC a lancé le compte PC Argent, compte bancaire sans frais offrant des points PC Optimum sur les opérations bancaires courantes. Les soldes des comptes PC Argent sont admissibles à l'assurance-dépôts de la SADC.

Gouvernance d'entreprise

La Banque conserve une structure de gouvernance stricte, comme suit :

- Surveillance par le conseil d'administration
  - Comité de gestion des risques
  - Comité d'audit
  - Comité de révision de la conduite des affaires
  - Comité de gouvernance

- Surveillance par la haute direction au moyen des organes suivants :
  - **Comité de gestion des risques d'entreprise (« CGRE ») –** Chargé de cerner, de définir, d'évaluer, de gérer, de contrôler, de mesurer et de surveiller les risques d'entreprise auxquels la Banque PC est exposée et de les signaler.
    - **Comité de gestion actif-passif (« CGAP ») –** Aide le comité de gestion des risques du conseil d'administration à :
      - superviser les activités de gestion des risques de la Banque PC en fournissant une orientation stratégique en matière de gestion du risque de liquidité, du risque de taux d'intérêt, du risque de placement et d'autres aspects de la gestion actif-passif;
      - s'assurer que la Banque PC dispose de fonds propres suffisants et de qualité en tenant compte de son orientation stratégique et de ses plans d'activités, de son profil de risques, des nouveaux risques auxquels elle est exposée et des tests de sensibilité;
      - évaluer en amont l'évolution des composantes du bilan, en tenant compte des données et des prévisions économiques, de la structure juridique de la Banque PC, de l'évolution du marché, des prises de position comptables, etc.

- **Comité de gestion du risque de crédit et de la fraude (« CGRCF ») –** Chargé principalement de :
  - fournir une structure de gouvernance permettant de superviser le programme de gestion du risque de crédit, notamment en ce qui a trait aux stratégies, aux politiques et aux procédures afférentes;
  - s'assurer que les prévisions en matière de risque de crédit et de risque de fraude sont appropriées en tenant compte de l'orientation stratégique de la Banque PC, de son profil de risque et de son appétence au risque, des nouveaux risques auxquels elle est exposée et des tests de simulation de crise;
  - fournir des directives quant aux méthodes visant à cerner, à définir, à évaluer ainsi qu'à gérer l'exposition au risque de crédit et au risque de fraude et faire rapport à leur sujet.
- **Comité de gestion du risque opérationnel (« CGRO ») –** Chargé de la planification, de la direction, de la surveillance et du contrôle de l'incidence des risques découlant de l'exploitation auxquels la Banque PC est exposée. Ses principales responsabilités sont :
  - d'assurer la conformité de la Banque PC aux mandats, aux politiques et aux procédures d'exploitation ainsi qu'aux lois en vigueur;
  - de superviser l'appétence au risque, la gestion de la continuité des activités, la sécurité de l'information, les contrôles internes, la sous-traitance, les médias sociaux et la gestion des risques juridiques et réglementaires;
  - de chapeauter le programme de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes;
  - de surveiller les autres risques opérationnels.

- **Audit interne (« AI ») –** Aide la direction à atteindre ses objectifs en proposant une méthode systématique, objective et rigoureuse permettant d'évaluer et d'améliorer l'efficacité des processus de la Banque PC en matière de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance.

- Diagramme de la structure de gouvernance

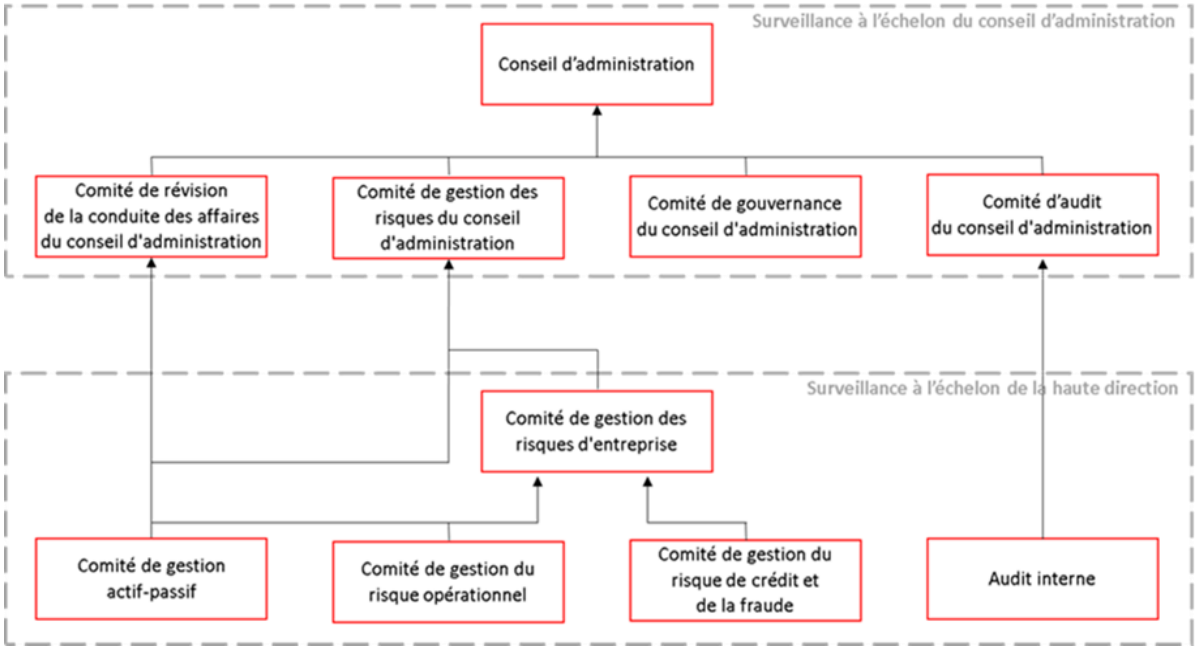

TABLEAUX 2 ET 3 – STRUCTURE ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

INFORMATIONS QUALITATIVES

Gestion des risques de la Banque PC

La Banque PC effectue le calcul des fonds propres réglementaires selon les méthodes suivantes :

- La Banque PC gère son risque de crédit à l'aide de l'approche normalisée;
- La Banque PC ne détient aucun portefeuille de négociation et son portefeuille d'actifs liquides de haute qualité présente un faible risque de marché;
- Le risque opérationnel de la Banque PC est surveillé à l'aide de la méthode des indicateurs de base.

La Banque PC a mis en place un vaste processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (le « PIEAFP ») pour cerner et évaluer les risques importants auxquels elle est exposée et s'assurer ainsi de disposer de fonds propres suffisants et de qualité. La Banque PC est convaincue que les calculs relatifs aux premier et deuxième piliers sont appropriés, compte tenu de son modèle d'affaires, des risques inhérents, des contrôles internes de même que des outils de gestion des risques et des risques résiduels. Les résultats du PIEAFP exécuté par la Banque PC lui ont permis de conclure qu'elle dispose d'une structure de fonds propres solide.

Les principes directeurs du PIEAFP sont résumés ci-après :

- ***Proportionnalité :*** Le PIEAFP de la Banque PC est conçu proportionnellement au degré de risque, à la complexité et à l'étendue des activités de la Banque;
- ***Évaluation prospective :*** Dans le cadre du PIEAFP, la Banque PC tient compte tant des risques existants que des nouveaux risques et des stratégies commerciales futures;
- ***Processus continu :*** Le PIEAFP de la Banque PC n'est pas un processus ponctuel et fixe, mais plutôt un exercice dynamique et continu permettant de veiller à ce que la Banque possède des systèmes fiables de gestion des risques et dispose de fonds propres suffisants pour répondre aux risques en tout temps;
- ***Caractère évolutif :*** Le PIEAFP est continuellement revu et amélioré en fonction des changements apportés au profil de risque et aux plans d'affaires de la Banque PC;
- ***Essai pratique :*** La méthodologie et les structures servant à définir les limites de risque utilisées pour mesurer et calculer les risques conformément au PIEAFP sont intégrées aux pratiques quotidiennes de gestion des risques de la Banque PC dans le cadre du programme de surveillance des risques d'entreprise. Tous les mois, le CGRE évalue les limites et le degré de tolérance au risque de la Banque PC relativement aux fonds propres et au ratio des fonds propres pour s'assurer que la Banque PC respecte son appétence au risque pour tous les facteurs de risque liés aux fonds propres, y compris ceux qui relèvent du PIEAFP.

Capitaux propres ordinaires – Fonds propres bruts de catégorie 1

La structure des fonds propres de la Banque PC est composée des capitaux propres ordinaires compris dans les fonds propres bruts de catégorie 1 de la Banque PC, soit :

- les actions ordinaires;
- les bénéfices non répartis;
- les surplus d'apport;
- le cumul des autres éléments du résultat global.

La Banque est une filiale en propriété exclusive de Les Compagnies Loblaw Limitée. La Banque est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale. Au 30 septembre 2022, 42 002 actions ordinaires de la Banque PC étaient émises et en circulation. En 2022, la Banque a déclaré et versé 60 millions de dollars en dividendes à sa société mère, Loblaws Inc., filiale en propriété exclusive de LCL.

INFORMATIONS QUANTITATIVES

		30 septembre 2022
Total des capitaux		
	Actions ordinaires et assimilées de catégorie 1 : instruments et réserves	
1	Actions ordinaires et assimilées admissibles directement émises, majorées des primes liées au capital correspondantes	50 890
2	Bénéfices non répartis	988 414
3	Cumul des autres éléments du résultat global (et autres réserves)	3 515
6	**Actions ordinaires et assimilées de catégorie 1 avant ajustements réglementaires**	**1 042 819**
	Actions ordinaires et assimilées de catégorie 1 : ajustements réglementaires	
28	Total des ajustements réglementaires appliqués aux actions ordinaires et assimilées de catégorie 1	(117 502)
29	**Actions ordinaires et assimilées de catégorie 1 (CET1)**	**925 317**
29a	**Actions ordinaires et assimilées de catégorie 1 (CET1) et non-application des dispositions transitoires sur les pertes de crédit attendues**	**925 317**
	Autres fonds propres de catégorie 1 (AT1) : ajustements réglementaires	
44	**Autres fonds propres de catégorie 1 (AT1)**	-
45	**Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)**	**925 317**
45a	**Fonds propres de catégorie 1 et non-application des dispositions transitoires sur les pertes de crédit attendues**	**925 317**
	Fonds propres de catégorie 2 (T2) : instruments et provisions	
50	Provision générale	23 998
51	**Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements réglementaires**	**23 998**
	Fonds propres de catégorie 2 : ajustements réglementaires	
57	**Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2**	-
58	**Fonds propres de catégorie 2 (T2)**	**23 998**
59	**Total des fonds propres (TFP = T1 + T2)**	**949 315**
59a	**Total des fonds propres et non-application des dispositions transitoires sur les pertes de crédit attendues**	**949 315**
Calcul des actifs pondérés en fonction des risques (approche normalisée)		
60	**Total des actifs pondérés en fonction des risques**	**3 669 979**
Ratio des fonds propres		
61	**Actions ordinaires et assimilées de catégorie 1 (en % des actifs pondérés en fonction des risques)**	**25,21 %**
62	**Catégorie 1 (en % des actifs pondérés en fonction des risques)**	**25,21 %**
63	**Total des fonds propres (en % des actifs pondérés en fonction des risques)**	**25,87 %**
61a	**Ratio CET1 et non-application des dispositions transitoires sur les pertes de crédit attendues**	**25,21 %**
62a	**Ratio des fonds propres de catégorie 1 et non-application des dispositions transitoires sur les pertes de crédit attendues**	**25,21 %**
63a	**Ratio du total des fonds propres et non-application des dispositions transitoires sur les pertes de crédit attendues**	**25,87 %**
Ratio cible selon la méthode dite « tout compris » du BSIF		
69	**Ratio cible des actions ordinaires et assimilées de catégorie 1, selon la méthode dite « tout compris »**	**7,0 %**
70	**Ratio cible de fonds propres de catégorie 1 selon la méthode dite « tout compris »**	**8,5 %**
71	**Ratio cible de fonds propres totaux selon la méthode dite « tout compris »**	**10,5 %**

Présentation d'informations sur le ratio de levier au 30 septembre 2022		
Expositions au bilan		
1	Postes au bilan [exclusion faite des dérivés, des opérations de financement par titres (OFT) et des expositions liées à titrisation faisant l'objet de droits acquis, inclusion faite des sûretés]	3 302 759
4	(Montants de l'actif déduits dans le calcul des fonds propres de catégorie 1 selon la méthode dite « tout compris » selon Bâle III)	(117 502)
5	**Total des expositions au bilan (exclusion faite des dérivés et des OFT)**	**3 185 257**
Expositions sur dérivés		
6	Coût de remplacement lié aux opérations sur dérivés (déduction faite de la marge pour variation des liquidités admissibles)	7 281
7	Majorations pour exposition potentielle future (« EPF ») liée à toutes les transactions sur dérivés	1 975
11	**Total des expositions sur dérivés**	**9 257**
Autres expositions hors bilan		
17	Expositions hors bilan au montant notionnel brut	13 516 296
18	(Ajustements pour conversion aux montants en équivalent-crédit)	(12 164 666)
19	**Postes hors bilan**	**1 351 630**
Fonds propres et expositions totales		
20	**Fonds propres de catégorie 1**	**925 317**
20a	**Fonds propres de catégorie 1 et non-application des dispositions transitoires sur les pertes de crédit attendues**	**925 317**
21	**Total des expositions**	**4 546 144**
Ratios de levier		
22	**Ratio de levier selon Bâle III**	**20,35**
22a	**Ratio de levier et non-application des dispositions transitoires sur les pertes de crédit attendues**	**20,35**

TABLEAU 4 – RISQUE DE CRÉDIT : INFORMATIONS GÉNÉRALES ATTENDUES DE TOUTES LES BANQUES

INFORMATIONS QUALITATIVES

Le risque de crédit lié au portefeuille de la Banque PC correspond au risque que celle-ci subisse une perte financière découlant de l'incapacité du débiteur, pour quelque raison que ce soit, à honorer pleinement ses engagements financiers ou contractuels.

La Banque PC est exposée au risque de crédit en raison :

- de stratégies en matière d'acquisition visant à accorder du crédit à de nouveaux clients;
- de stratégies en matière de gestion des comptes visant à accorder du crédit supplémentaire à des clients actuels.

La Banque PC agit comme un prêteur non garanti dont l'objectif est de gérer un portefeuille de créances en respectant le degré d'appétence au risque de crédit qui a été approuvé par le conseil d'administration ainsi que la politique établie en matière de gestion du risque de crédit et de prévention des fraudes.

Le Service de gestion du risque de crédit et de prévention des fraudes (le « SGRCPF ») est chargé de gérer le portefeuille et de veiller à ce que la concentration et les mesures liées au risque respectent les seuils établis d'appétence au risque. À cette fin, le SGRCPF doit élaborer des politiques efficaces d'octroi de crédit, de gestion du portefeuille, de recouvrement et de détection des fraudes ainsi que des procédures destinées à contrôler la nature, les caractéristiques, la diversité et la qualité du portefeuille de cartes de crédit.

Le SGRCPF doit cerner les indicateurs de risques opérationnels clés sur le plan des services et les signaler, de même que superviser le personnel externe et interne à cet égard. Outre les activités ordinaires d'audit et les activités de surveillance réglementaire, le conseil a mis sur pied le Comité de gestion du risque de crédit et de la prévention des fraudes (« CGRCPF »), qui est chargé d'évaluer, de passer en revue et de surveiller les risques en matière de crédit et de fraude auxquels la Banque est exposée. Ses fonctions comprennent la surveillance des indicateurs clés, les changements de stratégies, la validation des modèles et la gestion des changements aux politiques et procédures qui sont jugés importants. Ce comité rend régulièrement compte de ses activités au conseil d'administration au moyen de son rapport ainsi que de celui du Comité de gestion des risques d'entreprise de la Banque PC.

Compte de correction de valeur pour pertes sur cartes de crédit

Le montant du compte de correction de valeur pour pertes sur cartes de crédit est déterminé conformément à la politique visant les comptes de correction de valeur liés au risque de crédit qui a été approuvée par le conseil d'administration. Au 1er janvier 2018, la Banque a adopté l'IFRS 9, « Instruments financiers », pour évaluer les pertes de crédit attendues (« PCA ») du portefeuille de cartes de crédit. Un compte de correction de valeur pour pertes sur cartes de crédit est établi à l'égard des prêts dépréciés du portefeuille de prêts de la Banque PC au moyen d'un modèle basé sur les pertes de crédit attendues. L'application du modèle basé sur les pertes de crédit attendues nécessite un degré considérable de jugement, notamment pour la prise en compte de l'incidence des changements dans les facteurs économiques sur les PCA et pour l'intégration des facteurs macroéconomiques pondérés en fonction de leur probabilité. Le montant du compte de correction de valeur pour pertes sur cartes de crédit est examiné par le vice-président principal, Risque de crédit, le chef des finances et le chef de la gestion des risques avant d'être recommandé au conseil d'administration pour approbation finale par le vice-président principal, Risque de crédit, et le chef des finances.

À des fins comptables, les prêts sur cartes de crédit sont présentés au coût amorti, lequel tient compte d'une provision pour pertes sur cartes de crédit. Un prêt sur carte de crédit pour lequel un paiement contractuel est en souffrance depuis 180 jours ou dont la probabilité de recouvrement est jugée faible est radié.

INFORMATIONS QUANTITATIVES

Les tableaux qui suivent présentent une analyse quantitative du portefeuille global de créances sur cartes de crédit de la Banque PC par solde de compte, limite de crédit, compte en souffrance et répartition géographique.

	Total des comptes au 30 septembre 2022			
Solde des comptes	Nombre de comptes	En pourcentage du total des comptes	Total des créances impayées (en $)	En pourcentage du total des créances
Solde créditeur	244 238	4,64 %	(42 094 591) $	-1,06 %
Aucun solde	3 161 631	60,07 %	- $	0,00 %
500,00 $ ou moins	618 820	11,76 %	128 734 087 $	3,25 %
500,01 $ - 1 000,00 $	299 158	5,68 %	219 330 860 $	5,54 %
1 000,01 $ - 3 000,00 $	509 495	9,68 %	929 108 955 $	23,48 %
3 000,01 $ - 5 000,00 $	198 327	3,77 %	774 531 044 $	19,57 %
5 000,01 $ - 10 000,00 $	176 367	3,35 %	1 225 448 090 $	30,97 %
Plus de 10 000,00 $	55 352	1,05 %	721 785 053 $	18,25 %
Totaux	5 263 388	100,00 %	3 956 843 498 $	100,00 %

	Total des comptes au 30 septembre 2022			
Limites de crédit	Nombre de comptes	En pourcentage du total des comptes	Total des créances impayées (en $)	En pourcentage du total des créances
500 $ ou moins	328 640	6,24 %	15 783 358 $	0,40 %
500,01 $ - 1 000,00 $	499 317	9,49 %	45 233 887 $	1,14 %
1 000,01 $ - 3 000,00 $	927 964	17,63 %	309 698 480 $	7,83 %
3 000,01 $ - 5 000,00 $	888 592	16,88 %	462 986 037 $	11,70 %
5 000,01 $ - 10 000,00 $	1 339 022	25,44 %	1 184 516 164 $	29,94 %
Plus de 10 000,00 $	1 279 853	24,32 %	1 938 625 572 $	48,99 %
Totaux	5 263 388	100,00 %	3 956 843 498 $	100,00 %

	Total des comptes au 30 septembre 2022			
Jours d'arriéré	Nombre de comptes	En pourcentage du total des comptes	Total des créances impayées (en $)	En pourcentage du total des créances
Comptes en règle[1]	5 178 766	98,39 %	3 745 320 118 $	94,65 %
De 1 jour à 29 jours	51 846	0,99 %	129 712 901 $	3,28 %
De 30 jours à 59 jours	12 946	0,25 %	30 131 579 $	0,76 %
De 60 jours à 89 jours	7 538	0,14 %	17 982 622 $	0,45 %
90 jours et plus	12 292	0,23 %	33 696 278 $	0,86 %
Totaux	5 263 388	100,00 %	3 956 843 498 $	100,00 %

Remarque 1 : La catégorie « Comptes en règle » englobe les comptes affichant un solde nul, un solde créditeur ou un transfert.

	Total des comptes au 30 septembre 2022			
Province	Nombre de comptes	En pourcentage du total des comptes	Total des créances impayées (en $)	En pourcentage du total des créances
Alberta	701 298	13,32 %	556 270 092 $	14,06 %
Colombie-Britannique	776 243	14,75 %	543 586 601 $	13,74 %
Manitoba	245 248	4,66 %	212 238 839 $	5,36 %
Nouveau-Brunswick	79 029	1,50 %	69 857 615 $	1,77 %
Terre-Neuve-et-Labrador	34 009	0,65 %	28 516 699 $	0,72 %
Nouvelle-Écosse	135 121	2,57 %	115 335 282 $	2,91 %
Territoires du Nord-Ouest	2 763	0,05 %	2 516 700 $	0,06 %
Nunavut	449	0,01 %	295 861 $	0,01 %
Ontario	2 725 945	51,79 %	2 084 453 497 $	52,68 %
Île-du-Prince-Édouard	19 998	0,38 %	19 805 525 $	0,50 %
Québec	393 874	7,48 %	197 093 391 $	4,98 %
Saskatchewan	140 497	2,67 %	121 470 166 $	3,07 %
Yukon	5 828	0,11 %	5 388 783 $	0,14 %
Autre	3 086	0,06 %	14 447 $	0,00 %
Totaux	5 263 388	100,00 %	3 956 843 498 $	100,00 %

Compte de correction de valeur pour pertes sur cartes de crédit

Le tableau qui suit présente l'évolution du compte de correction de valeur pour pertes sur cartes de crédit pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2022 :

Compte de correction de valeur pour pertes sur cartes de crédit au début de l'exercice	***204 947 $***
Radiations	(90 124)
Recouvrements	17 601
Autre	232
Provision pour pertes sur cartes de crédit	69 117
Compte de correction de valeur pour pertes sur cartes de crédit, 30 septembre 2022	***201 773 $***

TABLEAU 5 – RISQUE DE CRÉDIT : COMMUNICATION D'INFORMATIONS RELATIVES AUX PORTEFEUILLES DANS LE CADRE DE L'APPROCHE NORMALISÉE

La Banque PC investit dans des titres émis ou garantis par le gouvernement et des dépôts en espèces auprès d'institutions financières réglementées (se reporter aux détails figurant dans le tableau 8).

TABLEAU 6 – RISQUE DE CRÉDIT : COMMUNICATION D'INFORMATIONS RELATIVES AUX PORTEFEUILLES DANS LE CADRE DE L'APPROCHE FONDÉE SUR LES NOTATIONS INTERNES (« APPROCHE NI »)

La Banque PC gère le risque de crédit selon l'approche normalisée pour les actifs pondérés en fonction des risques et, par conséquent, aucun de ses portefeuilles n'est visé par l'approche NI.

TABLEAU 7 – TECHNIQUES DE RÉDUCTION DU RISQUE DE CRÉDIT

Les prêts à recevoir de la Banque PC se composent exclusivement de prêts sur cartes de crédit. Les prêts sur cartes de crédit ne sont pas garantis. La Banque investit dans des titres émis ou garantis par le gouvernement et des dépôts en trésorerie auprès d'institutions financières réglementées. La Banque PC s'expose à un risque de crédit non significatif en ce qui concerne son portefeuille d'actifs liquides de haute qualité.

TABLEAU 8 – RISQUE DE CONTREPARTIE : INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR L'EXPOSITION

La Banque PC n'est pas exposée à un risque de contrepartie important se rapportant aux garants financiers, aux banques d'investissement ou à d'autres contreparties sur dérivés. La Banque PC gère son exposition au risque de contrepartie de façon prudente en attribuant à l'interne des limites d'exposition totale, de durée et de notation pour chaque contrepartie.

À l'occasion, la Banque PC conclut des contrats de change à terme pour couvrir son exposition à certains montants à payer libellés en dollars américains. En 2022, la Banque PC a conclu des contrats de change à terme en dollars américains, lesquels arrivent à échéance à différentes dates s'étalant jusqu'en juin 2023.

À l'occasion, la Banque PC conclut des contrats à terme de taux d'intérêt et des swaps de taux d'intérêt pour gérer son exposition au risque de taux d'intérêt. Au cours du T4 de 2020, la Banque PC a conclu des swaps de taux d'intérêt pour gérer son exposition au risque de taux d'intérêt, ces swaps arrivant à échéance en décembre 2022. En 2022, la Banque PC a conclu des contrats à terme sur obligations qui sont assortis de diverses échéances s'étalant jusqu'en août 2022, ces contrats visant à couvrir son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt avant les émissions futures de titres d'emprunt. Au cours du T3, les accords à terme sur obligations de 140 millions de dollars ont été réglés au moyen de l'émission de billets de série 2021-1 de Fiducie cartes de crédit Eagle.

INFORMATIONS QUANTITATIVES

Le risque de contrepartie lié aux contrats dérivés est présenté dans le tableau ci-dessous.

	30 septembre 2022	
	Montant	Pondération du risque
Dépôts auprès d'institutions financières réglementées	155 934 $	20 %
Dépôts auprès d'institutions financières réglementées	6 237 $	50 %
Titres émis ou garantis par le gouvernement	776 941 $	0 %
Expositions sur dérivés	9 257 $	20 %

TABLEAU 9 – TITRISATION : COMMUNICATION D'INFORMATIONS DANS LE CADRE DE L'APPROCHE NORMALISÉE

INFORMATIONS QUALITATIVES

Le risque lié à la titrisation s'entend de l'incapacité à conclure des ententes de titrisation adéquates à des fins de financement ainsi que du risque que la Banque PC se trouve incapable de remplir les exigences stipulées dans ses accords de titrisation. La Banque PC agit à titre d'initiateur et de promoteur de son programme de titrisation. Elle n'investit pas dans ses propres titres adossés à des actifs et ne fournit pas de facilités de trésorerie relatives à du papier commercial adossé à des actifs.

La Banque PC compte sur son programme de titrisation pour financer une partie de ses créances sur cartes de crédit. Le programme de titrisation comprend deux volets principaux :

- En octobre 2017, Eagle a émis des billets à terme de premier rang et des billets à terme subordonnés de série 2017-1 d'une valeur de 250 millions de dollars, arrivant à échéance le 17 octobre 2022 et assortis d'un taux d'intérêt moyen pondéré de 2,71 %. Au cours du troisième trimestre de 2018, Eagle a émis des billets à terme de premier rang et des billets à terme subordonnés de série 2018-1 d'une valeur de 250 millions de dollars, arrivant à échéance le 17 juillet 2023 et assortis d'un taux d'intérêt moyen pondéré de 3,10 %. Au cours du troisième trimestre de 2019, Eagle a émis des billets à terme de premier rang et des billets à terme subordonnés de série 2019-1 d'une valeur de 250 millions de dollars, arrivant à échéance le 17 juillet 2024 et assortis d'un taux d'intérêt moyen pondéré de 2,28 %. Au cours du troisième trimestre de 2020, Eagle a émis des billets à terme de premier rang et des billets à terme subordonnés de série 2020-1 d'une valeur de 300 millions de dollars, arrivant à échéance le 17 juillet 2025 et assortis d'un taux d'intérêt moyen pondéré de 1,34 %. Au cours du deuxième trimestre de 2021, Eagle a émis des billets à terme de premier rang et des billets à terme subordonnés de série 2021-1 d'une valeur de 300 millions de dollars, arrivant à échéance le 17 juin 2026 et assortis d'un taux d'intérêt moyen pondéré de 1,61 %. Au cours du troisième trimestre de 2022, Eagle a émis des billets à terme de premier rang et des billets à terme subordonnés d'une valeur de 250 millions de dollars, arrivant à échéance le 17 juillet 2027 et assortis d'un taux d'intérêt moyen pondéré de 4,89 %.
- Les ententes conclues entre la Banque PC et les autres fiducies de titrisation indépendantes relativement au papier commercial adossé à des actifs émis à des taux variables viennent à échéance d'ici 2024.

Au cours de l'année 2022, la Banque PC a comptabilisé une hausse nette de 150 millions de dollars des participations en copropriété dans les créances titrisées détenues par les autres fiducies de titrisation indépendantes.

	Au 30 septembre 2022	
	DBRS	**Fitch**
Billets de catégorie A de série 2017-1 de Fiducie cartes de crédit Eagle	AAA (sf)	AAA (sf)
Billets de catégorie B de série 2017-1 de Fiducie cartes de crédit Eagle	A (sf)	A (sf)
Billets de catégorie C de série 2017-1 de Fiducie cartes de crédit Eagle	BBB (sf)	BBB (sf)
Billets de catégorie A de série 2018-1 de Fiducie cartes de crédit Eagle	AAA (sf)	AAA (sf)
Billets de catégorie B de série 2018-1 de Fiducie cartes de crédit Eagle	A (sf)	A (sf)
Billets de catégorie C de série 2018-1 de Fiducie cartes de crédit Eagle	BBB (sf)	BBB (sf)
Billets de catégorie A de série 2019-1 de Fiducie cartes de crédit Eagle	AAA (sf)	AAA (sf)
Billets de catégorie B de série 2019-1 de Fiducie cartes de crédit Eagle	A (sf)	A (sf)
Billets de catégorie C de série 2019-1 de Fiducie cartes de crédit Eagle	BBB (sf)	BBB (sf)
Billets de catégorie A de série 2020-1 de Fiducie cartes de crédit Eagle	AAA (sf)	AAA (sf)
Billets de catégorie B de série 2020-1 de Fiducie cartes de crédit Eagle	A (sf)	A (sf)
Billets de catégorie C de série 2020-1 de Fiducie cartes de crédit Eagle	BBB (sf)	BBB (sf)
Billets de catégorie A de série 2021-1 de Fiducie cartes de crédit Eagle	AAA (sf)	AAA (sf)
Billets de catégorie B de série 2021-1 de Fiducie cartes de crédit Eagle	A (sf)	A (sf)
Billets de catégorie C de série 2021-1 de Fiducie cartes de crédit Eagle	BBB (sf)	BBB (sf)
Billets de catégorie A de série 2022-1 de Fiducie cartes de crédit Eagle	AAA (sf)	AAA (sf)
Billets de catégorie B de série 2022-1 de Fiducie cartes de crédit Eagle	A (sf)	A (sf)
Billets de catégorie C de série 2022-1 de Fiducie cartes de crédit Eagle	BBB (sf)	BBB (sf)

ANALYSE QUANTITATIVE :
(en millions de dollars canadiens)

	30 septembre 2022
Créances sur cartes de crédit, déduction faite de la correction de valeur	**3 769 $**
Créances titrisées auprès de Fiducie cartes de crédit Eagle	1 600 $
Créances titrisées auprès d'autres fiducies de titrisation indépendantes	600 $

TABLEAUX 10 ET 11 – RISQUE DE MARCHÉ

La Banque PC ne détient aucun portefeuille de négociation et le risque de marché lié à son portefeuille d'actifs liquides de haute qualité est faible.

TABLEAU 12 – RISQUE OPÉRATIONNEL

La Banque PC emploie la méthode des indicateurs de base pour mesurer le risque opérationnel.

TABLEAU 13 – CAPITAUX PROPRES : INFORMATIONS SUR LES POSITIONS DU PORTEFEUILLE BANCAIRE

La Banque PC ne détient aucun portefeuille bancaire ou portefeuille de titres de capitaux propres. Par conséquent, elle n'est pas exposée au risque relatif aux capitaux propres.

TABLEAU 14 – RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

INFORMATIONS QUALITATIVES

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que les variations des taux d'intérêt ou la volatilité des taux d'intérêt entraînent une perte financière, notamment en raison d'une augmentation du coût des fonds ou d'une diminution des marges occasionnée par une hausse des taux d'intérêt.

Pour réduire ce risque, la Banque applique les mesures d'atténuation suivantes :

- La politique de gestion du risque de taux d'intérêt est la principale politique que le conseil a mise en place à la Banque PC pour gérer ce risque. Les principes clés de cette politique sont les suivants :
    - Préserver la valeur à long terme du revenu tiré de l'écart de taux généré par les activités malgré la fluctuation des taux d'intérêt,
    - Gérer les flux de trésorerie tirés des actifs et des passifs de façon à maximiser le bénéfice tout en respectant les degrés d'appétence au risque approuvés

- Il incombe à la direction de surveiller et de gérer les risques de taux d'intérêt et de les signaler conformément aux politiques approuvées par le conseil. Le Comité de gestion actif-passif se réunit mensuellement pour passer en revue le coût des fonds par canal, le plan de financement, la proportion d'instruments à taux fixe et d'instruments à taux variable du portefeuille ainsi que la sensibilité des produits nets d'intérêts de la Banque PC et des fonds propres réglementaires aux fluctuations parallèles et non parallèles des taux d'intérêt. Chaque trimestre, le CGAP présente son rapport au comité de gestion des risques du conseil. Une fois par année, ce dernier approuve le plan de gestion du risque de taux d'intérêt.

La Banque PC peut, à l'occasion, conclure des contrats dérivés afin de gérer le risque de taux d'intérêt.

ANALYSE QUANTITATIVE

Structure des limites – La Banque PC s'assure de respecter les limites suivantes afin de se conformer aux politiques susmentionnées :

Proportion d'instruments à taux fixe et d'instruments à taux variable

- Une proportion adéquate d'instruments à taux fixe et d'instruments à taux variable permet de diversifier l'exposition au risque de taux d'intérêt. La proportion acceptable d'instruments à taux fixe se situe en dessous de 40 %.
- Au 30 septembre 2022, la proportion d'instruments à taux variable détenus par la Banque PC s'établissait à -6,66 %.

Sensibilité des produits nets d'intérêts
(montants exprimés en dollars canadiens)

- Pour une variation à la hausse ou à la baisse parallèle de ±200 points de base des taux d'intérêt, l'incidence sur les produits nets d'intérêts des 12 mois suivants ne dépasse pas 6 %.
- Au 30 septembre 2022, le ratio de sensibilité des produits nets d'intérêts de la Banque PC était de -1,02 % pour une variation à la hausse de 200 points de base des taux d'intérêt et de 1,02 %, pour une variation à la baisse de 200 points de base des taux d'intérêt.

Sensibilité de la valeur marchande
(montants exprimés en dollars canadiens)

- Pour chaque variation parallèle de ± 200 points de base, l'incidence sur les fonds propres réglementaires ne dépasse pas 8 %.
- Au 30 septembre 2022, la sensibilité de la valeur marchande de la Banque PC était de -0,73 %, pour une variation à la hausse de 200 points de base des taux d'intérêt, et de 0,85 %, pour une variation à la baisse de 200 points de base des taux d'intérêt.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Banque PC ne soit pas en mesure de produire ou d'obtenir suffisamment de trésorerie et équivalents de trésorerie en temps opportun et à des prix raisonnables pour respecter ses engagements à mesure qu'ils arrivent à échéance ainsi que de financer de nouvelles occasions d'affaires dans le cadre de ses activités courantes. Le risque de liquidité correspond au risque que courrait la Banque de subir des pertes si elle ne détenait pas les liquidités suffisantes pour surmonter une crise éventuelle.

Conformément à la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF, la Banque est tenue de respecter un ratio de liquidité à court terme (« RLC ») minimal. En 2022, la Banque PC respectait les exigences à l'égard du RLC.

La Banque PC détient des actifs liquides sous forme de soldes de comptes détenus auprès de banques et de titres de haute qualité suffisants pour satisfaire aux exigences de la réglementation, répondre à ses besoins opérationnels et couvrir les sorties de trésorerie prévues et imprévues. Les actifs liquides font également l'objet d'une surveillance quotidienne et sont étayés par une gamme d'indicateurs d'alerte. Au 30 septembre 2022, les actifs liquides se chiffraient à 688 millions de dollars.
La Banque PC respecte un cadre complet relativement à la gestion du risque de liquidité, lequel est établi selon :

- des politiques approuvées par le conseil d'administration et réévaluées annuellement;
- des programmes de financement approuvés par le conseil d'administration qui assurent une diversification efficace des sources de financement et de leurs échéances;
- la tenue régulière de tests et d'analyses de sensibilité selon divers scénarios;
- la garantie que les opérations de trésorerie sont appuyées par une expérience adéquate et des ressources compétentes.

RISQUE DE CHANGE

La Banque PC est exposée à un risque de change non significatif, puisqu'elle détient peu d'actifs en devises. La Banque PC peut conclure, à l'occasion, des contrats dérivés afin de gérer le risque de change lié aux charges payées à ses fournisseurs américains. Veuillez vous reporter au tableau 8 pour obtenir de plus amples renseignements.